

217C0630
FR0000053142-OP034-A11-E04

9 mars 2017

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat à titre principal et de l'offre publique d'échange à titre subsidiaire visant les actions de la société.

FAIVELEY TRANSPORT

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 8 mars 2017, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre publique initiée par la société Wabtec France visant les actions FAIVELEY TRANSPORT, elle a reçu en dépôt 2 859 191 actions FAIVELEY TRANSPORT.

La répartition des actions apportées à la réouverture de l'offre est la suivante :

- 2 856 110 actions FAIVELEY TRANSPORT ont été présentées à l'**offre publique d'achat principale** (100 € par action FAIVELEY TRANSPORT) ;
- 3 081 actions FAIVELEY TRANSPORT ont été présentées à l'**offre publique d'échange à titre subsidiaire** (remise pour 13 actions FAIVELEY TRANSPORT présentées de 15 actions Wabtec Corporation à émettre¹), soit un nombre inférieur au plafond de 5 125 566 actions prévu dans le cadre de la réouverture de l'offre ; ces ordres sont entièrement servis.

La société Wabtec France a par ailleurs conclu, pendant la durée de l'offre publique, dans le cadre de la présente offre publique², des contrats de liquidité portant sur un nombre total de 201 677 actions FAIVELEY TRANSPORT représentant autant de droits de vote.

Au total, la société Wabtec France détient par conséquent 14 602 265 actions FAIVELEY TRANSPORT représentant autant de droits de vote, soit 98,53% du capital et au moins 97,66% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

¹ Les actions Wabtec Corporation remises en contrepartie des actions FAIVELEY TRANSPORT apportées à l'OPE subsidiaire, seront assimilées aux actions ordinaires existantes de Wabtec Corporation et porteront jouissance courante. Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le New York Stock Exchange qui sera effective à la date de règlement-livraison de l'offre. Le conseil d'administration de Wabtec Corporation a accordé tous les pouvoirs nécessaires à ses dirigeants pour prendre les mesures nécessaires à l'effet d'émettre des actions Wabtec Corporation en rémunération des actions apportées à l'OPE subsidiaire.

² Cf. notamment D&I 216C2894 du 22 décembre 2016.

³ Sur la base d'un capital composé de 14 820 096 actions représentant au plus 14 951 387 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement générale.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Wabtec France (détection effective)	14 400 588	97,17	14 400 588	96,32
Wabtec France (détection par assimilation ⁴)	201 677	1,36	201 677	1,35
Total	14 602 265	98,53	14 602 265	97,66

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

⁴ Détection par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur 201 677 actions FAIVELEY TRANSPORT (représentant autant de droits de vote) attribuées gratuitement par la société, acquises et actuellement en période de conservation. Les titulaires de ces actions ont conclu avec Wabtec France des conventions de liquidité consistant en des promesses croisées d'achat et de vente, à un prix calculé sur la base du multiple induit par l'offre de 1,365 fois le chiffre d'affaires consolidé de la société FAIVELEY TRANSPORT. Wabtec France a l'intention d'exercer les promesses de vente dont elle bénéficie aux termes desdites conventions de liquidité, dès lors que les titulaires n'auraient pas préalablement exercé la promesse d'achat dont ils bénéficient respectivement (cf. notamment D&I 216C2894 du 22 décembre 2016).